



Les cours d'eau sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Obstruction de cours d'eau, qu'est-ce qui doit faire?

Une obstruction dans un cours d'eau est une obstruction qui gêne l'écoulement normal des eaux. Voici quelques exemples :

- Barrages de castors
- Pont et ponceau trop étroits
- Neige compactée, accumulation de glaces, affaissement de la rive dans le cours d'eau
- Troncs d'arbres ou autres débris

L'accumulation de sédiment n'est pas considérée comme une obstruction.

Vous avez connaissance qu'il y a une obstruction dans un cours d'eau et le niveau d'eau monte et menace de la sécurité des personnes et des biens, l'obstruction devra être enlevée afin de rétablir le libre écoulement de l'eau.

En situation d'urgence : veuillez contacter votre municipalité ou faire le 911.

En situation non urgente, mais préoccupante : veuillez contacter la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Si vous êtes informé qu'il y a un barrage de castor, des activités de castors ou une obstruction qui ne constitue pas une menace: veuillez aussi contacter la MRC Robert-Cliche. Ces informations nous serviront à prévenir le risque que comporte une obstruction de cours d'eau.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Éric Jacques
Coordonnateur des cours d'eau
MRC Robert-Cliche